



AVIS AUX MEMBRES

N° 2010 - 126

Le 24 décembre 2010

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Petrobank Energy and Resources Ltd. (PBG) – Petrominerales Ltd. (PMG) Réorganisation Corporative

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Petrobank Energy and Resources Ltd. ("Petrobank") et Petrominerales Ltd. (Petrominerales) ont annoncé le 21 décembre 2010 qu'ils ont reçu les approbations réglementaires nécessaires pour le plan de réorganisation corporative proposé (la « Réorganisation »), en vertu duquel les actionnaires de Petrobank recevront la quote-part de Petrominerales détenue par Petrobank. La Réorganisation formera une nouvelle compagnie (« New Petrominerales ») qui acquerra toutes les actions en circulation de Petrominerales. Selon les modalités de la Réorganisation, chaque actionnaire de Petrominerales recevra une action de New Petrominerales pour chaque action détenue au 31 décembre 2010, alors que chaque actionnaire de Petrobank inscrit au 31 décembre 2010 recevra 0,615 action ordinaire de New Petrominerales ainsi qu'une action ordinaire de Petrobank en remplacement de chaque action ordinaire de Petrobank détenue.

Les nouvelles actions ordinaires de Petrobank seront transigées sous le symbole PBG existant et les actions ordinaires de New Petrominerales seront également transigées sous le symbole PMG existant.

Petrobank Energy and Resources Ltd. (PBG)

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Petrobank seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 29 décembre 2010**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **PBG deviendra PBG1**

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télec. : 416-367-2473	Télec. : 514-871-3530

www.cdcc.ca

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 actions ordinaires de Petrobank (PBG) et 61 actions ordinaires de New Petrominerales (PMG) et un versement en espèces équivalent à 0,5 action ordinaire de PMG**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 31 500 contrats.**
- **CUSIP :** **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la réorganisation corporative et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options PBG seront transférées à la classe d'options PBG1 qui constitue le nouveau livrable. Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Petrobank Energy and Resources Ltd.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après la réorganisation
32,00 \$	PBG	PBG1
34,00 \$	PBG	PBG1
36,00 \$	PBG	PBG1
38,00 \$	PBG	PBG1
40,00 \$	PBG	PBG1
42,00 \$	PBG	PBG1
44,00 \$	PBG	PBG1
46,00 \$	PBG	PBG1
48,00 \$	PBG	PBG1
50,00 \$	PBG	PBG1

Petrominerales Ltd. (PMG)

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Petrominerales seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 4 janvier 2011**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **PMG**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 actions ordinaires de New Petrominerales (PMG)**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** **Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 31 500 contrats.**
- **NOUVEAU CUSIP :** **71673R107**

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la réorganisation corporative et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options PMG resteront inchangées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Premier vice-président et chef de la compensation